

Commission professionnelle paritaire du secteur du nettoyage pour la Suisse romande

Aux entreprises de nettoyage soumises à la Convention collective du nettoyage pour la Suisse romande

Mai 2025

Convention collective de travail du secteur du nettoyage pour la Suisse romande (CCT)

Madame, Monsieur,

Les partenaires sociaux de la Commission professionnelle paritaire du secteur du nettoyage pour la Suisse romande (CPPREN) ont le plaisir de vous partager les dernières actualités du secteur.

Sommaire

1. Entrée en vigueur du nouveau texte CCT 2025-2028 au 1^{er} juin 2025
2. Save the date – séances d'information du nouveau texte CCT
3. Santé et sécurité au travail
4. Hotline de confiance
5. Contrôle des chantiers
6. Coordonnées Secrétariats CPPVS, CPPFR et CPPBEJUNE

1. Entrée en vigueur du nouveau texte CCT 2025-2028 au 1^{er} juin 2025

Le **nouveau texte de la Convention collective de travail (CCT) 2025–2028** pour le secteur du nettoyage en Suisse romande a été officiellement adopté et déclaré de force obligatoire par l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 2025, avec **entrée en vigueur au 1^{er} juin 2025**.

Le texte complet est disponible en ligne sur notre site : <https://www.cppren.ch/cct/convention-collective-de-travail/>.

Ce nouveau texte modifie et/ou clarifie les articles 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 24, 28 et 29. Il apporte plusieurs évolutions, telles que l'adaptation automatique des salaires minimaux en fonction de l'indice des prix à la consommation. Il élargit également le champ d'application à de nouvelles prestations du secteur, comme le nettoyage des panneaux solaires ou des tunnels routiers. Par ailleurs, des précisions ont été apportées concernant l'octroi du 13^{ème} salaire, ainsi que sur la formation et la sécurité au travail. Le régime du temps de travail a également été clarifié. Enfin, la CCT 2025-2028 modernise certains aspects pratiques du contrat de travail et encadre plus précisément les fonctions de supervision, les indemnités et le service de piquet.

2. Save the date – séances d'information du nouveau texte CCT

Pour accompagner l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT 2025–2028, **trois séances d'information** seront organisées fin août/début septembre 2025. Elles permettront de présenter en détail les principales nouveautés du texte et de répondre à vos questions.

📍 **Vaud** : 27 août 2025 à 14h, au Centre Patronal (Route du Lac 2 – Paudex, salle « La Paudèze »)

📍 **Fribourg** : 1^{er} septembre 2025 à 14h, chez Syna (Route du Petit-Moncor 1A - 1752 Villars-sur-Glâne)

📍 **Valais** : 8 septembre 2025 à 14h, au Bureau des Métiers (Rue de la Dixence 20 - 1950 Sion)

Nous vous encourageons vivement à y participer ! Ces séances sont ouvertes à tous : aux employeurs, responsables RH, encadrants et toute personne concernée par l'application de la CCT.

📅 Merci par avance de confirmer votre présence au moyen du QR code ci-dessus.

Participation séance d'information
du nouveau texte de la CCT du
nettoyage



Commission professionnelle paritaire du secteur du nettoyage pour la Suisse romande

3. Santé et sécurité au travail

En matière de santé et sécurité au travail, nous rappelons que les entreprises disposent de deux options pour répondre à leurs obligations :

- Appliquer la **solution de branche SREN**, approuvée par la CFST, spécifiquement conçue pour le secteur du nettoyage ;
- Ou **mettre en place leur propre dispositif de sécurité** conforme à la directive CFST 6508, impliquant notamment le recours à des spécialistes externes, selon l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA).

La solution de branche représente une alternative simplifiée, pratique et adaptée à la réalité du terrain, mais son utilisation reste facultative. Dans ce cadre, nous vous transmettons en annexe le **nouveau flyer de la SREN**, la solution romande des entreprises de nettoyage, pour vous permettre d'en prendre connaissance et, le cas échéant, d'en faciliter la mise en œuvre.

4. Hotline de confiance

Nous vous rappelons les coordonnées de la **Hotline Confiance** qui est à disposition de vos collaborateurs. S'ils rencontrent un problème au travail, une personne de confiance est à leur disposition pour les écouter et parler en toute confidentialité et neutralité.

La **Hotline Confiance** est composée de plusieurs personnes de confiance professionnelles qui peuvent répondre en français, en allemand, en anglais, en italien ou en espagnol et s'engage à répondre au collaborateur par un appel téléphonique, dans un délai de 4h00 maximum.

HOTLINE CONFIANCE



Numéro gratuit : 0800 06 06 00 - 7j/7j - 8h00 à 18h30

5. Contrôle des chantiers – cantons de Vaud et du Valais

Le Contrôle des chantiers de la construction dans le **canton de Vaud (le CCCVD)** et l'Association pour le Renforcement des Contrôles sur les chantiers dans le **canton du Valais (l'ARCC)** interviennent régulièrement sur les chantiers, notamment pour vérifier les conditions de travail dans le nettoyage de fin de chantier.

Ces contrôles visent à lutter contre le travail au noir, la concurrence déloyale et à veiller à la bonne application de la CCT, tout en s'inscrivant dans un cadre légal couvrant également le droit migratoire, les assurances sociales, la sécurité, l'environnement et les marchés publics.

➡ Vous observez une situation inhabituelle ou suspecte sur un chantier ?

Nous vous encourageons vivement à signaler ces éléments au CCCVD et à l'ARCC, qui procéderont, dans la mesure du possible, à une vérification.

Les **signalements sont traités de manière strictement confidentielle**, conformément à la Loi sur la protection des données et à la Loi sur le travail au noir (LTN).

Aucune information permettant d'identifier l'auteur de la demande n'est communiquée.

Pour tout signalement :

CCCVD – canton de Vaud

☎ +41 21 654 61 00

ARCC – canton du Valais

☎ +41 27 606 74 00 ou +41 27 606 74 39 (téléphone direct de Mme Reuse, coordinatrice)

Ou signalement anonyme via la plateforme en partenariat avec l'Etat du Valais :

<https://www.vs.ch/fr/web/spt/travail-au-noir>

Commission professionnelle paritaire du secteur du nettoyage pour la Suisse romande

6. Coordonnées Secrétariats CPPVS, CPPFR et CPPBEJUNE

Secrétariat CPPVS (Commission professionnelle paritaire Valais)

p.a. Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20 · 1950 Sion

Secrétariat

Mme Déborah Héritier
+41 27 327 51 11
cppvs@bureaudesmetiers.ch

Secrétariat CPPBE-JU-NE (Commission professionnelle paritaire Berne-Jura-Neuchâtel) et Secrétariat CPPFN (Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage en bâtiment du canton de Fribourg)

p.a. Syna
Case postale 43 - 1752 Villars-sur-Glâne 1
+41 26 409 78 20

Secrétariat

Mme Elodie Bovet : elodie.bovet@syna.ch
Direct : 041 26 409 78 22

Pour des questions plus largement relatives au droit du travail, nous vous invitons à contacter votre association faîtière respective :



Fédération romande
des entrepreneurs en nettoyage
058 796 38 01
info@fren-net.ch



aven

association valaisanne
des entreprises de nettoyage

Association valaisanne des entreprises de nettoyage
027 327 51 49
info@aven-vs.ch

Vous trouverez également de plus amples renseignements sur notre site internet www.cppren.ch.

Nous vous souhaitons de belles vacances estivales et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE
DU NETTOYAGE POUR LA SUISSE ROMANDE**

Le Secrétariat général

Helena Druey et Laura Gonzalez

Annexes ment.